

ANNEXE III

Modèle de panneau destiné à signaler les zones de prévention.

0,70	<table border="1"><tr><td data-bbox="349 423 635 1832"> REGION WALLONNE Zone de prévention d'une (des) prise(s) d'eau souterraine (Activités réglementaires)  RÉGION WALLONNE </td><td data-bbox="665 423 1007 1832"> CADRE RESERVE DU(DES) PERMIS D'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR LA(LES) PRISE(S) D'EAU (FACULTATIF) 1. Nom(s) du (des) titulaire(s) de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle de la (des) société(s) 3. Numéro de référence de(s) la prise(s) d'eau </td><td data-bbox="1037 423 1270 1832"> EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR : 1. "Nom du (des) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau " : "n° de téléphone de la personne à contacter" 2. REGION WALLONNE – S.O.S. POLLUTION : 070/23.30.01 3. LA PROTECTION CIVILE : SERVICE 100 </td></tr></table>	REGION WALLONNE Zone de prévention d'une (des) prise(s) d'eau souterraine (Activités réglementaires)  RÉGION WALLONNE	CADRE RESERVE DU(DES) PERMIS D'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR LA(LES) PRISE(S) D'EAU (FACULTATIF) 1. Nom(s) du (des) titulaire(s) de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle de la (des) société(s) 3. Numéro de référence de(s) la prise(s) d'eau	EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR : 1. "Nom du (des) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau " : "n° de téléphone de la personne à contacter" 2. REGION WALLONNE – S.O.S. POLLUTION : 070/23.30.01 3. LA PROTECTION CIVILE : SERVICE 100	0,57
REGION WALLONNE Zone de prévention d'une (des) prise(s) d'eau souterraine (Activités réglementaires)  RÉGION WALLONNE	CADRE RESERVE DU(DES) PERMIS D'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR LA(LES) PRISE(S) D'EAU (FACULTATIF) 1. Nom(s) du (des) titulaire(s) de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle de la (des) société(s) 3. Numéro de référence de(s) la prise(s) d'eau	EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR : 1. "Nom du (des) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau " : "n° de téléphone de la personne à contacter" 2. REGION WALLONNE – S.O.S. POLLUTION : 070/23.30.01 3. LA PROTECTION CIVILE : SERVICE 100			